



# **Collectif Handicaps**

**Une voix à faire entendre**

---

**Pour une politique  
publique du handicap  
cohérente et ambitieuse**

**Positions et postulats  
du Collectif Handicaps**

**[www.collectifhandicaps.fr](http://www.collectifhandicaps.fr)**



**Les situations de handicap sont plurielles.** Derrière l'expression générique « personnes en situation de handicap » (ou équivalente) se cache **des réalités sociales différentes, des aspirations individuelles et des besoins spécifiques.** Les réponses à apporter doivent par conséquent être plurielles, de qualité et en nombre suffisant. **Il n'existe pas de solution unique pour toutes les personnes en situation de handicap.** Toute réflexion sur la politique à destination des enfants et/ou adultes en situation de handicap, de leur famille ou des proches aidants doit donc prendre en compte leurs expériences de vie.

**Il est de la responsabilité de l'Etat** que les personnes en situation de handicap jouissent de leurs libertés et droits fondamentaux, quel que soit leur lieu de vie. **Aucun motif budgétaire ne peut justifier les entraves actuelles aux droits subies par les personnes en situation de handicap.**

**Toutes les politiques publiques** concernent les personnes en situation de handicap, leur famille et proches aidants. **Le Collectif Handicaps milite ainsi pour une vision interministérielle et cohérente de la politique publique du handicap.** Les lois que vous serez prochainement amenés à voter doivent toutes aller vers une amélioration du quotidien des personnes concernées et le respect de leurs droits et libertés. Chacun et chacune doit ainsi pouvoir :



**Vivre dignement,** notamment en augmentant le montant de l'AAH au-delà du seuil de pauvreté et en garantissant une compensation intégrale, effective et personnalisée du handicap, sans exclusion d'aucune situation de handicap et sans aucun reste à charge.



**Se sentir chez soi où il le souhaite,** grâce à un accès renforcé au logement.



**Accéder et se maintenir dans l'emploi,** tant les actifs en situation de handicap que leurs parents et proches aidants.



**Bénéficier d'un système des retraites** qui ne précarise ni les travailleurs, ni les retraités, et qui prend en compte la pénibilité, la fatigabilité et les carrières hachées.



**Bénéficiaire de services publics accessibles, de qualité et de proximité** : transports, culture, justice, recours aux droits, etc.



**Avoir accès à la santé** et à un accompagnement adapté à leurs besoins et attentes, avec des personnels en nombre suffisant et exerçant dans des conditions de travail attractives.



**Avoir accès à l'école et à l'enseignement supérieur**, sur la base de l'égalité des chances, avec des parcours adaptés aux besoins des enfants, quel que soit leur lieu d'apprentissage et leur situation de handicap, et des conditions favorables à la poursuite d'études supérieures (liberté de choix, aménagements, bourses, logement, etc.).



[Lire notre manifeste pour l'élection présidentielle et les élections législatives de 2022](#)

**Attaché aux principes de la Sécurité Sociale**, le Collectif Handicaps estime que **le financement de la politique de soutien à l'autonomie doit être assuré par la solidarité nationale**. Ce financement doit être à la hauteur des enjeux et des besoins des personnes.



[Lire l'enquête du Collectif Handicaps sur les besoins de financement de la 5ème branche de la Sécurité Sociale, estimés entre 10 et 12 milliards d'euros](#)

**Face aux doubles discriminations** et aux difficultés supplémentaires que rencontrent les femmes en situation de handicap, les personnes en situation de handicap perçues comme d'origine étrangère ou les personnes en situation de handicap LGBTQIA+, le Collectif Handicaps soutient **des politiques publiques garantissant le respect des droits humains pour toutes et tous**.

**La liberté associative** est l'un des fondements de notre République. La force du Collectif Handicaps est la diversité de ses associations et l'espace d'échanges qu'il crée. Nous soutenons donc **toutes les mesures qui favoriseront l'engagement et la vie associative de notre pays**.





**Collectif  
Handicaps**

**Une voix à faire entendre**

**[www.collectifhandicaps.fr](http://www.collectifhandicaps.fr)**

37-39 rue Saint-Sébastien 75011 PARIS

Créé en septembre 2019 pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches dans la droite ligne de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, le Collectif Handicaps regroupe 54 associations nationales :

AFEH – AFM-TELETHON – AIRE – ALLIANCE MALADIES RARES – ANCC – ANECAMSP – ANPEA – ANPEDA – ANPSA – APAJH – APF FRANCE HANDICAP – ASBH – ASEI – ASSOCIATION LES TOUT-PETITS – AUTISME FRANCE – AUTISTES SANS FRONTIERES – BUCODES-SURDIFRANCE – CESAP – CFHE – CFPSAA – CHEOPS – COMME LES AUTRES – CNAPE – DFD – DROIT AU SAVOIR – ENTRAIDE UNION – EUCREA FRANCE – FAGERH – FEDERATION FRANCAISE SESAME AUTISME – FEDERATION GENERALE DES PEP – GNCHR – FFDYS – FISAF – FNAF – FNASEPH – FNATH – FRANCE ACOUPHENES – GEPS<sub>o</sub> – GIHP NATIONAL – GPF – HYPERSUPERS TDAH FRANCE – LADAPT – MUTUELLE INTEGRANCE – PARALYSIE CEREBRALE FRANCE – POLIO-FRANCE-GLIP – SANTE MENTALE FRANCE – TRISOMIE 21 FRANCE – UNAFAM – UNAFTC – UNANIMES – UNAPEI – UNAPH – UNIOPSS – VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE



**Axelle Rousseau**

Coordinatrice du Collectif Handicaps

06 30 68 66 60

[axelle.rousseau@collectifhandicaps.fr](mailto:axelle.rousseau@collectifhandicaps.fr)